

RETROUVEZ
LES 14 RECOMMANDATIONS
DE L'OBSERVATOIRE 2024
DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE
DÉVOILÉS LORS
DE NUMÉRIQUE EN COMMUN[S]



LA-MEDNUM

NEC 2024
25 - 26 sept.

**5 recommandations
pour les professionnels
de la médiation numérique.**

1

Communiquer sur les finalités émancipatrices de la maîtrise du numérique, pour ne plus limiter l'inclusion numérique à l'accès aux droits

2

Proposer des réponses pour accompagner la parentalité numérique et concevoir une offre d'éducation au numérique dédiée aux usages des jeunes

3

Articuler les référentiels de compétences numériques avec les référentiels des compétences psychosociales, pour développer la confiance numérique

4

Mobiliser les outils disponibles pour mener des diagnostics à 360 degrés des difficultés des publics accompagnés

5

Repenser les dispositifs d'aller-vers menés, en intégrant les dispositifs de médiation numérique aux dispositifs sociaux-culturels existants

**2 recommandations
pour les Hubs territoriaux
pour un numérique inclusif**

1

Développer des programmes de sensibilisation et de formation des élus locaux transpartisans afin de renforcer leur implication et leur capacité à porter des politiques numériques adaptées aux besoins de leurs territoires.

2

Monter des projets régionaux européens distribués qui bénéficient à l'ensemble des acteurs de la médiation numérique, en veillant à capitaliser les expériences menées.

**4 recommandations
pour les acteurs publics
des territoires**

1

Articuler les programmes de formation continue pour spécialiser les médiateurs et qualifier les professionnels de l'action sociale, éducative et culturelle aux enjeux de l'inclusion numérique.

2

Constituer des gouvernances locales, en mobilisant la feuille de route France Numérique Ensemble, pour clarifier les modes d'actions territoriaux.

3

Réaliser des diagnostics territoriaux et structurer la mesure d'impact des actions pour cibler les zones moins couvertes, identifier des partenariats fructueux et mutualiser efficacement les ressources.

4

S'appuyer sur l'obligation des collectivités d'acquérir des outils numériques issus du réemploi dans le cadre de la loi AGEC pour faire converger les activités de reconditionnement avec la médiation numérique.

3 recommandations pour les entreprises

1

Mobiliser les formateurs de la médiation numérique pour déployer une offre de formation émancipatrice des salariés.

2

S'impliquer durablement en soutenant les plans d'actions développés dans le cadre des gouvernances territoriales.

3

Soutenir, lors de programmes pluriannuels, l'innovation dans l'inclusion numérique en cherchant à financer l'amélioration des dispositifs existants.

L'édition 2024 de l'Observatoire de l'inclusion numérique s'appuie sur les données quantitatives et qualitatives issues d'une enquête de terrain, ainsi que sur les témoignages de nombreux acteurs de l'écosystème.

Avec le soutien de



Une publication de la Mednum,
proposée en licence Creative Commons 4.0 / CC BY SA,
pour mettre la conception, la rédaction et la mise
en page de cet observatoire à disposition du public.

NEC 2024
25 - 26 sept.